

Le 5 décembre 2022

À la séance extraordinaire statutaire tenue dûment convoquée le 21 novembre 2022 pour y être tenue le lundi 5 décembre 2022 à 19h à la salle du conseil.

À cette séance du conseil et à laquelle étaient présents :

Présences : M. Hervé Provencher, Maire
Mme Nicole Caron, conseillère district 1
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
M. Yves Gagnon, conseiller district 3
M. Marco Scrosati, conseiller district 4
M. Yvon Therrien, conseiller district 5
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

CONFIRMATION DE LA CONVOCATION

Les membres du conseil confirment qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire selon les délais légaux ainsi que tous les documents relatifs à cette séance.

L'avis public a été affiché le 2 novembre dernier et publié dans le journal info municipal de novembre 2022.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE 5 DÉCEMBRE 2022

1. Ordre du jour
2. Lecture et présentation du budget 2023
3. Période de questions
4. Adoption du Budget 2023
5. Adoption du plan triennal en immobilisation 2023-2024-2025
6. Levée de la séance

Les délibérations et la période de questions lors de la séance porteront exclusivement sur le budget.

2022-12-01 ORDRE DU JOUR SPÉCIAL

Il est proposé par la conseillère Niole Caron, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit accepté tel que proposé.

ADOPTION : 6 POUR

DÉLIBÉRATION SUR LE BUDGET 2023

La directrice générale présente les prévisions budgétaires pour l'année 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Aucune question.

2022-12-02 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

CONSIDÉRANT QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Claude prévoit des dépenses équivalentes aux recettes pour un montant de 2 286 000\$, le tout réparti comme suit :

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023
Revenus	
Taxes	
Foncière et emprunt	1 385 975 \$
Autres tarifs (Égout, vidange, incendie, vidange, hébergement)	259 380 \$
Dette taxe secteur	27 900 \$
Compensations tenant lieu de taxes école	7 000 \$
Transferts gouvernement	497 620 \$
Services rendus	64 700 \$
Imposition de droits	43 425 \$
Total des revenus	2 286 000 \$
Charges - dépenses	
Administration générale	380 000 \$
Sécurité publique	373 000 \$
Transport	744 500 \$
Hygiène du milieu	265 000 \$
Aménagement, urbanisme	113 000 \$
Loisirs et culture	183 000 \$
Frais de financement	27 850 \$
Total des charges	2 086 350 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	199 650 \$
Financement	
Financement à long terme Remboursement de la dette à long terme	(160 650) \$
Affectations - projets	
Activités d'investissement	

	(216 500) \$
Surplus libre (internet et immos)	80 000 \$
Surplus affecté développement	83 500 \$
Fonds réservé chemins (carrières)	14 000 \$
Excédent de fonctionnements de l'exercice	
À des fins Budget équilibré	0,00\$

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Etienne Hudon-Gagnon et résolu que le budget de l'année financière 2023 soit accepté et adopté tel que présenté ci-haut.

ADOPTION : 6 POUR.

2022-12-03 ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ANNÉES 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations est déposé à la table du conseil;

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu d'adopter le programme des dépenses en immobilisation pour les années **2023-2024-2025** tel que soumis.

ADOPTION : 6 POUR

PUBLICATION/DIFFUSION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Les prévisions budgétaires 2023 seront publiées dans le journal info municipal de janvier.

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donnée par le conseiller Marco Scrosati.

HEURES : 19 heures et 07 minutes.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Hervé Provencher
Maire

France Lavertu
Directrice générale
et greffière-trésorière